

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 1798

**Artikel:** Quand le Conseil fédéral sauvait une grande banque : qui se souvient de la Banque populaire suisse?  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012596>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

anonymes, dans leur dangereuse dérive? En tout cas, celles qui auront survécu parmi les plus imprudentes se retrouvent mises de fait sous la tutelle au moins temporaire de l'Etat sauveteur, dont les représentants, ô horreur, siègent au Conseil d'administration et participent à la prise de décisions stratégiques.

Autre conséquence, hélas moins imprévue par les acteurs concernés. Déjà les pouvoirs

publics, des deux côtés de l'Atlantique et du Jura, font le décompte provisoire de leurs contributions involontaires à la sortie de crise, mesurables en termes de rentrées fiscales diminuées ou de versements péréquatifs amoindris, par exemple au détriment des collectivités territoriales.

Sur ces dernières, les élus PS au Parlement français lancent même un «*avis de tempête*». Ils redoutent à juste titre que l'Etat central réduise dès l'an

prochain ses participations aux charges des villes et régions, si l'état du budget de la France pour 2009 n'est pas promptement desserré. En Suisse aussi, la cascade est programmée: les cantons doivent s'attendre à une réduction du «*chèque annuel*» de la Banque nationale, dont le résultat comptable pour le coûteux exercice 2008 s'annonce évidemment inférieur aux attentes des grands argentiers cantonaux.

## Quand le Conseil fédéral sauvait une grande banque Qui se souvient de la Banque populaire suisse?

Jean-Daniel Delley (20 octobre 2008)

L'opération de soutien public à UBS ne constitue pas une nouveauté, une atteinte unique au principe du libre marché. La *Basler Zeitung* (18.10.08) le rappelle, sur la base d'un ouvrage de l'historien économique Jan Baumann, *Bundesinterventionen in der Bankenkrise 1931-1937* (Zurich, 2007). *Domaine Public* avait déjà décrit le sauvetage de la Banque populaire suisse en 1933 (n° 1111, 14.01.93).

La grande dépression des années 1930 frappe la Suisse de plein fouet. L'instabilité monétaire fait fuir les capitaux, ce qui affaiblit les possibilités de crédit. Si les banques cantonales résistent, les banques d'affaire se voient contraintes de limiter leurs prêts à l'industrie. Le bilan cumulé des sept plus grands établissements privés recule de 6,42 à 4,157 milliards de francs

entre 1932 et 1935. Seules deux d'entre elles s'en tirent sans réorganisation profonde. Par contre la Banque populaire suisse, la deuxième du pays, est aux abois. Très engagée à l'étranger où elle avait cru pouvoir se refaire, elle souffre de la limitation du transfert des devises. En septembre 1931, des clients inquiets commencent à retirer leurs avoirs. Et les coopérateurs – la BPS est constituée sous forme coopérative – exigent le remboursement de leurs parts. La banque réagit en limitant les retraits à 800 francs, ce qui amplifie la panique. La Banque nationale délègue l'un de ses directeurs aux commandes de la BPS, ce qui n'empêche pas les réserves de fondre. En 1933, pertes et risques se montent à 100 millions de francs. Mi-octobre, la banque demande au Conseil fédéral de souscrire 100 millions de francs de parts nouvelles. En

un mois et dans le plus grand secret, le gouvernement, avec l'aide de la BNS, débloque une aide de 100 millions, avalisée sans contestation par le Parlement au mois de décembre. A l'avantage de la BPS, sa taille et son image de banque des petits épargnants. D'autres établissements n'ont pas eu ce traitement de faveur, à l'image de la Banque d'escompte de Genève, lâchée par le gouvernement cantonal.

Nouvelle crise soixante ans plus tard. La BPS, créée «*pour le bien-être de ses membres*» mais qui ambitionne de jouer dans la cour des grands, ne peut se relever d'une spéculation malheureuse sur le cours de l'argent. Le Crédit suisse avale la banque coopérative, augmentant ainsi ses fonds propres et héritant d'un portefeuille clientèle considérable.